L'IMPOT SUR LE REVENU

L'attention de l'opinion publique a été depuis quelques mois retenue à plusieurs reprises par les projets d'établissement d'un impôt sur le revenu. Le principe de cet impôt se trouvait en effet inscrit dans le programme politique du gouvernement actuel, et le dépôt d'un projet de loi y relatif est annoncé comme imminent. D'ailleurs, au cours de la législature actuelle, deux députés, M. Lacombe et M. Magniaudé, ont rédigé l'un et l'autre une proposition de loi en ce sens.

Suivant la conception la plus radicale l'impôt sur le revenu doit être personnel, global et progressif. L'impôt frapperait, non pas les choses qui composent les patrimoines, abstraction faite de leur degré d'utilité pour l'assujetti, ou les denrées livrées à la consommation, indépendamment du consommateur, mais le revenu du contribuable, la situation économique et la personnalité de ce dernier. Il frapperait, suivant un taux unique, le revenu total, global, sans distinguer, selon leur origine, entre les différents revenus partiels qui le composent. Enfin, pour la progressivité, il frapperait plus que proportionnellement les revenus considérables. Il y aurait exemption totale à la base pour le revenu correspondant au minimum nécessaire à l'existence; il y aurait surtaxe une limitation de la progression, afin d'éviter la confiscation.

C'est l'économie du projet de M. Doumer de 1896, et du projet actuel de M. Lacombe, qui propose de taxer le revenu global à partir de 1 500 francs, suivant une progression qui partirait de ½ % pour atteindre 6 % à 60 000 francs.

D'autres projets proposent d'établir l'impôt sur le revenu par cédules. C'est en réalité l'impôt sur « les » revenus; ceux-ci sont taxés différemment, selon qu'ils proviennent du capital, du travail ou de l'un et l'autre à la fois. Le premier projet de M. Cochery (1896) et celui de M. Peytral admettaient cette combinaison. La proposition de loi de M. Magniaudé, actuellement soumise au Parlement, suppose trois cédules: la première correspond au revenu provenant du travail; la deuxième, au revenu provenant du capital en même temps que du travail: elle payera 20 % de plus que la première; la troisième correspond au revenu provenant exclusivement du capital qui payera 30 % de plus que la première. Dans chaque cédule, au surplus, les taxes sont progressives.

Les partisans de ce système le considèrent comme plus parfait au point de vue social, que l'impôt global, parce qu'il atteint la richesse acquise plus lourdement que la richesse en formation. Au point de vue de la fiscalité et de la facilité de la perception, il est certainement préférable. En effet, théoriquement, l'impôt sur le revenu devrait remplacer toutes les autres contributions, et tout au moins les taxes directes. Mais, comme il semble difficile d'obtenir d'un seul impôt les 900 millions qui correspondent au rendement de nos impôts directs, on propose le maintien partiel de ces derniers, ou même leur maintien intégral; dans ce dernier cas, l'impôt sur le revenu viendrait simplement se superposer au régime fiscal actuel, afin de corriger ses inégalités, et aussi de rendre plus élastique le budget et d'augmenter les ressources du Trésor.

Plusieurs partisans de l'impôt sur le revenu dénoncent même à la progression. La réforme se ramènerait à un remaniement plus ou moins profond des taxes actuelles. On chercherait à y faire prédominer le caractère personnel au lieu du caractère réel. C'est ainsi que la contribution des portes et fenêtres et la personnelle mobilière seraient remplacées par un impôt personnel basé sur un système étendu de signes extérieurs de la richesse.

Ainsi compris, l'impôt sur le revenu n'offre plus les inconvénients et les dangers qu'entraînent la globalité et la progressivité.

Sans doute, il ne faudrait toucher qu'avec une extrême prudence à notre régime fiscal actuel, qui, pour lui l'autorité d'une longue expérience, des services rendus et surtout de l'accoutumance du contribuable; avant tout, il s'agit de ne pas compromettre les ressources du Trésor. Mais tout n'est certes pas équitable dans la répartition actuelle des charges entre les contribuables; une part trop large a été faite depuis 1870 aux contributions indirectes; la propriété foncière a été trop grevée.

Le principe d'un rattrapage doit être admis, et il est possible d'opérer ce rattrapage par l'établissement d'un impôt personnel destiné à remplacer une partie des taxes actuelles.

L'impôt personnel, peut-être moins commode au point de vue fiscal, est certainement plus équitable en soi que l'impôt réel.

Il faut toutefois faire les plus expresses réserves en ce qui concerne le mode d'évaluation de ce revenu.

Evidemment, sous peine d'évaluations arbitraires du fisc ou de procédés vexatoires d'investigation, il faudra prendre comme base les signes extérieurs de la richesse. Ainsi, nous revenons — et c'est inévitable — à un système qui ne pourra différer que fort peu de l'impôt réel.

Mais ce serait une lourde faute d'introduire dans cet impôt personnel le principe de la progression. L'impôt, par la progression, en effet, arrive bientôt à absorber la plus grande partie du revenu et, s'il ne est poussée assez loin, à absorber le revenu tout entier. A moins, cependant, que le taux de la progression ne soit limité! Et cette limitation ne saurait donner une sécurité relative au contribuable que si elle était inscrite dans la Constitution, et qu'une autorité judiciaire fut instituée, ayant pour mission d'apprécier la légalité des actes des pouvoirs exécutif et législatif, et assez indépendante pour assurer aux citoyens le respect de leurs droits et de leurs libertés. La progression est un moyen facile de confiscation; les plus récents écrits collectivistes recommandent ce procédé pour socialiser les moyens de production. Sous la pression de besoins urgents, un gouvernement peu scrupuleux serait trop facilement tenté d'y avoir recours.

L'exemption totale d'impôt pour les revenus correspondant au minimum d'existence, tantôt 1 500 francs, tantôt 2 500 francs, viendrait encore accroître ce danger. Toute une classe de citoyens aurait, en vertu du principe de suffrage universel, le droit de voter un impôt sur le revenu, qu'elle ne serait pas appelée à payer. Et comme cette classe est nombreuse et aurait la majorité, elle serait incitée vraisemblablement à abuser de la situation pour augmenter sans cesse le taux de cet impôt et se décharger elle-même des autres taxes qui pèsent sur elle. D'autre part, on ne saurait, sans bouleverser notre droit public, enlever à cette catégorie de citoyens leurs droits électoraux.

Un impôt progressif compromettrait, en outre, l'essor économique du pays. Les contribuables les plus riches, étant les plus atteints, chercheront à échapper à l'impôt; ils placeront de préférence leurs capitaux en valeurs mobilières — et ainsi sera provoquée une crise immobilière, — et principalement en valeurs étrangères. L'exode des capitaux, qui n'est pas une vaine menace, puisque de simples inquiétudes ont suffi à le provoquer, arrêtera le développement du commerce et de l'industrie dans notre pays. Et finalement, par le fait même de la diminution de la prospérité générale, le Trésor y perdra : le rendement des contributions indirectes, en particulier les droits d'enregistrement sur les transactions immobilières, sur les baux et sur les successions, subiront une décroissance sensible.

Les partisans de la progression invoquent pour la défendre, la théorie de la solidarité. Par l'impôt, nous acquittons partiellement la dette que nous avons contractée vis-à-vis de la société, et ceux-là qui ont le plus reçu de la société, c'est-à-dire les plus riches, doivent payer le plus. Par la progression, peut être réalisé, dans une certaine mesure, l'idéal de justice sociale. Cette idée, d'autres la complètent, en prétendant réaliser, par l'impôt progressif et le nivellement des fortunes qui en résultera, l'idéal d'égalité.

Mais avant de chercher à réaliser l'idéal de justice sociale par l'impôt, il faudrait savoir très exactement en quoi réside, au point de vue de la richesse, cette justice, et connaître avec les éléments de la dette sociale, principal argument du solidarisme, la part de chacun dans cette dette. Autant de *données qui font défaut*. Et la progression risque donc de nous conduire, sous prétexte de réaliser la justice, à de graves injustices.

P. S. M.

LES LIQUIDATEURS

A l'abbaye de Kerbeneat

La levée des scellés de Kerbeneat sera faite dans quelques jours. Le tribunal de Morlaix désignera un officier ministériel pour assister à cette opération.

La mise en vente de l'abbaye de Kerbeneat est retardée à la suite de l'opposition de la Société civile, propriétaire.

M. Louis Belser, licencié en droit, mandataire de M. Lecouturier, liquidateur de la Congrégation, est arrivé à Landivisiau où M. Jacq, greffier de la justice de paix, a vendu à M. Paul Huon, négociant à Landivisiau, les récoltes de l'abbaye de Kerbeneat moyennant le prix de 1 000 francs.

M. Jacq avait estimé le tout à 1 632 francs.

Ce matin, MM. Belser, Jacq et Huon sont allés à Kerbeneat où M. Huon a pris possession des récoltes.

Le P. Corentin continue à habiter l'hôtellerie de l'abbaye.

Les Pères Eudistes de Redon

Le liquidateur de la Congrégation des Eudistes, accompagné du juge de paix et du commissaire de police de Redon, s'est rendu à La Roche-du-Theil mercredi matin. Le supérieur, M. l'abbé Reghault, a refusé de le recevoir.

Le liquidateur est revenu dans l'après-midi avec la police et une brigade de gendarmerie.

Pendant ce temps, une foule de plus de 2 000 personnes, appartenant à toutes les classes de la société de Redon et de Bain, s'était réunie autour de l'établissement. Le tocsin sonnait, les portes étaient barricadées.

En présence de l'énergique attitude de la foule, le liquidateur, le juge de paix, la police et les gendarmes ont dû se retirer.

On criait : « Vive la liberté! A bas Combes! » et on couvrait de huées le juge de paix de Redon, dont la conduite écœurait tous les honnêtes gens.

On prétend que les scellés seront apposés demain ou après-demain et qu'on a demandé d'envoyer des troupes de Rennes.

Une lettre de M. Marc Sangnier

Nous recevons de M. Marc Sangnier, président du *Sillon*, la lettre suivante :

Mon cher directeur,

Un certain nombre de nos amis s'indignent des comptes rendus ridicalement faux de la soirée du 25 mai qui paraissent dans les journaux anticléricaux.

J'avoue, cher Monsieur, que l'attitude de nos adversaires serait vraiment attristante si nous étions aussi faits qu'on le suppose, si notre bonne foi, notre loyauté n'avaient d'autre cause que l'espérance d'être payées de retour.

Le rendu-rian du fameux meeting des Mille-Colonnes, l'*Action* reconnaissait, en effet, que si M. Charbonnel n'avait pas été écharpé, il le devait à mon intervention et à celle de la *Jeune Garde* du *Sillon*. Les jours suivants, la mémoire semblait manquer aux rédacteurs de l'*Action*, et la vieille haine aveugle et imbécile reprenait le dessus. C'est nous qui avons organisé un guet-apens.

Que les rédacteurs de l'*Action* prennent donc la peine de relire ce qu'eux-mêmes écrivaient quelques jours auparavant!

Ces Messieurs de l'anticléricalisme n'ont pas de bonne humeur dans la défaite. Il me semble pourtant que si pareille aventure m'était arrivée, j'aurais tout simplement compris que je m'illusionnais sur ma force et que je n'étais pas encore près d'emporter le morceau.

Quoi qu'il en soit, rien ne nous empêchera de persévérer toujours et quand même dans notre absolue bonne foi. Nous nous séparons de ceux qui disent : « Il ne faut être loyal qu'avec les hommes loyaux. » Nous croyons, au contraire, qu'il n'y a vraiment de mérité à le demeurer que lorsque on est en butte à la malice et aux calomnies des hommes.

Le Christ est notre Maître. Il ne s'est fait homme que pour nous servir de modèle et d'exemple. Il a pardonné : et nous pardonnerons. Il a prié pour ses persécuteurs : et nous prierons pour ceux qui nous persécutent. Il a versé son sang pour le salut du monde : et nous ne voulons pas craindre de répandre la nôtre.

Je sais aussi qu'il a chassé les vendeurs du temple : et je compte bien que d'ici peu nous libérerons la démocratie du joug de ceux qui l'exploitent et la déshonorent...

Surtout, souvenons-nous toujours que nous n'avons pas le droit de haïr ceux pour qui Jésus est mort : et il est mort pour tous les hommes.....

Et qu'on ne nous accuse pas de faiblesse, de modération ou de tiédeur : il n'y a rien de plus ardent, de plus violent, de plus passionné, de plus conquérant que l'amour..... Et voilà pourquoi nous avons confiance en l'avenir.

Veuillez croire, cher Monsieur, à mon plus affectueux respect.

Marc Sangnier.

ÇA & LA

Morts d'hier

M. Chevreau, ancien ministre de Napoléon III, 49 ans. Successivement préfet de l'Ardèche en 1860, secrétaire général du ministère de l'intérieur en 1863, préfet de la Loire-Inférieure, du Rhône, puis de la Seine et sénateur de l'Empire, M. Henri Chevreau fut nommé ministre de l'intérieur au mois d'août 1870. Il fut candidat aux élections législatives de 1871 et de 1885, dans l'Ardèche : invalidé par la Chambre de 1886, il ne fut pas réélu et renonça, dès lors, à la vie politique.

Il était grand officier de la Légion d'honneur.

Société des artistes français

Le vote des récompenses de la sous-section des Arts décoratifs a eu lieu hier.

Ont obtenu :

Médaille de 2e classe : M. Gaillard.

Médaille de 3e classe : MM. Laumonnerie, Sieffert, Rouchomowski, Habert-Dys, Mme Rivière.

Mentions honorables : Mlle Beaudeneau, MM. Dumas, Cruveilher, Trezel, Boignard, Dautan, Mlle Chennevière, M. Testard, Mlle Jouclard, MM. Cauvy, Decorchemont, Robida, Robert, Warroquier, Hiolle.

ÉCHOS DE PARTOUT

——— Dimanche, M. Maruéjouls, ministre des Travaux publics, invité par la Compagnie fermière, inaugurera à Vichy le nouvel établissement de bains et le « palais des sources » édifié, cet hiver, sur l'emplacement de l'ancien établissement thermal construit au commencement du siècle dernier et démoli cet hiver.

M. Maruéjouls arrivera à Vichy samedi soir par l'express de 5 h. 45.

——— Le 14 juin, élections au Conseil d'arrondissement dans les cantons de Conques (Aude), Nyons (Drôme), Cloyes (Eure-et-Loir), Malmesnay (Oise).

——— L'exequatur est accordé à MM. Lesage, consul de Belgique à Melun; Rosmers, consul de Belgique à Rouen; Herman Verspreuven, consul de Belgique au Havre; Boyeux, consul de Belgique à Chartres; Pettijean, consul de Belgique à Compiègne; Emile Coppens, vice-consul de Belgique à Montataire; Delattre, vice-consul de Belgique à Meaux; Balbas y Pazos, vice-consul d'Espagne à Nantes.

——— L'académie des sciences de Vienne a élu comme membres correspondants les professeurs Henry Poincaré et Marey, de Paris.

——— Le monument élevé par souscription publique, sur la place Saint-Michel de Chartres, à la mémoire de Pasteur, sera inauguré le dimanche 7 juin, à l'occasion de la fête du Comice agricole.

——— On annonce la candidature à l'Académie française de M. Chaisset-Carnot, gendre du président Carnot et premier président de la Cour de Dijon.

——— Le bureau de la Chambre belge s'est réuni hier, pour désigner un rédacteur supplément au « compte rendu analytique ». Son choix s'est porté sur notre correspondant bruxellois, M. Paul Crokaert, qui fait depuis plusieurs années le compte rendu de la Chambre pour le *XXe Siècle*.

LES NATURALISATIONS EN 1902

D'un rapport publié aujourd'hui à l'*Officiel*, il ressort qu'en 1902 il y a eu 2196 naturalisations, soit 128 de plus qu'en 1901.

Ce chiffre de 2 196 comprend 1 651 hommes et 545 femmes et se répartit comme il suit au point de vue de la nationalité d'origine : 534 Italiens, 412 Belges, 226 Alsaciens-Lorrains, 90 Allemands, 82 Suisses, 76 Luxembourgeois, 52 Espagnols, 52 Russes, 26 Autrichiens, 16 Anglais, 6 Hongrois, 3 Grecs, 3 Polonais, 73 divers.

2 665 enfants d'étrangers ont obtenu en 1902 le bénéfice de la naturalisation : 242 majeurs et 2 423 mineurs.

Le nombre des admissions à domicile a été de 265.

Les naturalisations en Algérie, en 1902, ont été au nombre de 767, dont 552 accordées à l'élément militaire et 215 à l'élément civil.

Ce chiffre porte, pour les civils, sur 64 Espagnols, 24 Italiens, 13 indigènes algériens, 8 Anglais, 8 Marocains, 5 Suisses, 3 Allemands, 1 Alsacien-Lorrain, 1 Belge, 1 Grec, 1 Maltais, 4 divers; pour les militaires, sur 167 Alsaciens-Lorrains, 120 Allemands, 66 Suisses, 60 Belges, 49 Italiens, 21 Autrichiens, 17 indigènes, 13 Marocains, 6 Espagnols, 4 Luxembourgeois, 4 Hongrois, 3 Grecs, 1 Russe, 1 Anglais, 20 individus de nationalités diverses.

Dans les colonies et pays de protectorat, le chiffre des naturalisations a été de 74 (61 hommes et 13 femmes).

Au total, 4 946 personnes majeures (3 156 hommes et 1 790 femmes) sont, en 1902, devenues françaises par voie de naturalisation, de déclaration ou de réintégration.

A ce nombre, il convient d'ajouter 4 515 mineurs, sur lesquels 4 126 sont devenus irrévocablement Français, et 389 ont conservé la faculté de décliner la qualité de Français dans l'année qui suivra leur majorité.

On obtient ainsi un total de 9 461 nouveaux Français. En 1901, ce total était de 8 288.

Naturalisations à l'étranger. — 14 autorisations de se faire naturaliser à l'étranger ont été accordées en 1902 (au lieu de 21 en 1901), savoir : 5 pour acquérir la nationalité allemande, 3 pour la nationalité belge, 3 pour la nationalité suisse, 2 pour la nationalité autrichienne, 1 pour la nationalité américaine.

Options. — 201 individus, dont les parents, Français d'origine, se sont fait naturaliser Suisses et qui étaient mineurs au moment de cette naturalisation, ont répudié au cours de leur 22e année la nationalité française qui leur appartenait et ont opté pour la nationalité suisse.

176 autres ont opté, dans les mêmes conditions, pour la nationalité belge.

On reparle de la tiare

L'épreuve concluante à laquelle M. Clermont-Ganneau a cru devoir soumettre l'artiste russe M. Rouchomowski, israélite d'Odessa, qui prétend être l'auteur de la fameuse tiare, touche à sa fin. C'est samedi que le sculpteur remettra au savant expert *le fameux* qu'il lui a été prescrit de reconstituer. Il a pour sujet : Achille, le bras levé, invoquant les dieux, près d'une femme drapée dans une tunique et portant un patère. Il s'agit de l'esclave Briséis.

Le travail auquel depuis près de deux mois se livre l'artiste russe, et la parfaite ressemblance que ce dernier a su atteindre avec le sujet représenté dans la tiare si discutée, prouve incontestablement qu'il en fut l'auteur. Le rapport de M. Clermont-Ganneau formera un travail substantiel et très documenté qui n'aura pas moins de 150 pages d'impression. On parle bien d'une instruction judiciaire contre les vendeurs du célèbre objet d'art; mais ceux-ci, de nationalité étrangère et n'habitant pas la France, se soustrairont probablement à toute poursuite, et dans ce cas l'enquête judiciaire restera purement platonique. On a payé 200 000 francs un objet d'art qui en vaut 10 000. La France est si riche qu'il n'y paraîtra rien!....

A. P.

LA PESTE AU CHILI

Santiago. — *L'épidémie de peste bubonique* à Iquique est due à l'arrivée d'une cargaison de riz contaminé provenant de l'Inde. Dix cas ont été signalés lundi, dont trois suivis de décès.

APRÈS LA COURSE

Les chèques de Marcel Renault

Les obsèques de Marcel Renault seront célébrées samedi matin, à 11 heures, en l'église Saint-Augustin.

Un monument pour Marcel Renault

Les mécaniciens de la maison que dirigeait Marcel Renault se cotisent pour acheter le coin de terre où il est tombé et lui élever un monument. Des hier, également, des listes de souscription ont circulé dans nombre d'usines.

Triomphes et accidents

Il est curieux de constater que les deux frères Renault, Louis et Marcel, qui coururent toujours ensemble, eurent toujours l'un ou l'autre un accident, quand l'un ou l'autre triomphait.

En 1900 dans Paris-Toulouse où triomphe Marcel, Louis heurte la nuit une voiture de roulage et brise sa voiturette. En 1901 où triomphe Louis dans Paris-Berlin, c'est Marcel qui a une chute à Hanovre. En 1902 dans Paris-Vienne que gagne Marcel, Louis a sa voiture démolie deux fois. En 1903, dans Paris-Bordeaux Louis arrivé premier et le pauvre Marcel se tue.

Conséquences

Les accidents de l'étape Paris-Bordeaux n'auront pas seulement comme conséquences la suppression des courses.

Au ministère de l'Intérieur, on prépare un nouveau règlement relatif à la circulation des automobiles et au numérotage.

D'un autre côté, les maires commencent à sévir.

A Saint-Maurice, le maire, M. Bertrand, vient de prendre un arrêté approuvé par le préfet de police, réglementant à 12 kilomètres à l'heure la vitesse des automobiles sur le territoire de cette commune.

L'arrêté stipule également que, dans certains passages étroits ou encombrés, la vitesse devra être ramenée à celle d'un homme au pas.

A Carcassonne, le maire vient de prendre un arrêté interdisant aux conducteurs d'automobiles circulant dans les rues de dépasser la vitesse de 8 kilomètres à l'heure.

Les blessés

Libourne 28 mai. — M. Lavaine-Barrow a passé une mauvaise nuit. Il y a eu accentuation de la fièvre.

Ce matin, le malade a un peu reposé mais la fièvre persiste.

Les blessures n'inspirent pas beaucoup d'inquiétude. La gravité de l'état de M. Lavaine-Barrow résulte de la commotion cérébrale consécutive à la terrible chute qu'a faite le malheureux coureur.

Angoulême, 28 mai. — Les blessures de M. Georges Richard sont en voie de guérison. La blessure de la cuisse droite n'inspire aucune inquiétude. Les côtes qui ont été comprimées ont repris leur position normale, mais le médecin craint une fluxion de poitrine causée par un refroidissement.

Après son accident, M. Raffet a été transporté à l'hôpital; son état s'est légèrement amélioré.

A Madrid

Il n'y aura décidément rien, ni fêtes, ni réceptions royales ou autres, ni exposition. Rien que le souvenir désolant d'une grande manifestation avortée.

A peine arrivés, les touristes font leurs préparatifs de départ et, confient au « grand frère qui fume » leurs voitures.

Quelques excursionnistes s'en iront en Andalousie. Certains pousseront jusqu'aux îles Baléares.

L'Automobile-Club d'Espagne ne sait que faire des merveilles artistiques offertes par le roi, la cour, les dames de Madrid pour les vainqueurs de l'épreuve annulée.

La coupe d'argent du cercle va-t-elle à Gabriel? Pour attribuer les autres, les donateurs seront consultés.

Il est fort probable qu'ils seront offerts d'après les résultats de la première et unique étape.

Quelques voitures de touristes sont encore arrivées hier. Il en manque une vingtaine qui auront, croit-on, renoncé à la course.

Dans l'après-midi, les curieux ont visité le garage où se trouvent 32 automobiles.

TRIBUNAUX

CONDAMNATION A MORT

La Cour criminelle de Blida a condamné, hier, à la peine de mort l'indigène Bou Heubel Aïschi, accusé d'un quadruple meurtre. Les victimes étaient membres de sa famille.

Le deuxième Conseil de guerre d'Oran a condamné à la peine de mort les nommés Aliman Bel et Rapp, soldats du 2e étrangers, auteurs du triple assassinat commis à Saïda sur la famille Fredja.

LES FRAUDES EN DOUANES

Le juge d'instruction de Marseille vient de clôturer son enquête sur l'affaire des fraudes en douanes.

Les inculpés, au nombre de neuf, appartiennent pour la plupart aux commis en douanes. Ils avaient réalisé de gros bénéfices en surchargeant des acquits à caution délivrés pour la sortie des blés manufacturés en farine ou en semoules.

Sur les neuf inculpés, huit viennent d'être renvoyés devant la Chambre des mises en accusation à Aix, sous inculpation de faux en écritures authentiques et publiques et d'usage de faux. Le neuvième a bénéficié d'une ordonnance de non-lieu.

L'AFFAIRE HUMBERT

C'est le 9 juin prochain que la Chambre des mises en accusation, présidée par M. Gillet, rendra son arrêt renvoyant les Humbert et les Daurignac devant la Cour d'assises de la Seine.

Contrairement à ce qui a été annoncé, il n'y aura pas de session d'assises spéciale pour cette affaire sensationnelle.

Elle viendra à son rang, dans la première quinzaine d'août, sous la présidence de M. Bonnet, désigné pour présider les assises de la Seine durant le troisième trimestre de l'année 1903.

GUERRE & MARINE

COLLISION EN RADE DE BREST

Hier soir, en rade de Brest, le brick *Bayonnais*, annexe du vaisseau le *Bretagne*, école des mousses, venait de procéder à des exercices de louvoyage, ayant à son bord les élèves de l'Ecole des officiers, et s'apprêtait à prendre son corps-mort, lorsque, par suite du vent qui soufflait, il est venu donner, par tribord-avant, dans le croiseur cuirassé *Marseillaise*.

Un moment de vive émotion s'est produit à bord du *Bayonnais*, dans le mâture duquel se trouvaient de nombreux mousses de la *Bretagne*.

Sur l'ordre du capitaine de frégate Ronin, commandant en second la *Marseillaise*, l'équipage de ce croiseur cuirassé a été appelé au poste de service, et les mesures nécessaires ont été prises pour dégager le *Bayonnais*.

Une de ses baleinières a été brisée et son capot d'ancre sont endommagés.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

Le général de division Petit, gouverneur d'Epinal, est nommé au commandement du génie du gouvernement militaire de Paris, président de la Commission consultative de télégraphie militaire et de la Commission d'aérostation militaire, membre du Comité technique d'état-major, et de la Commission mixte des travaux publics.

TORPILLEUR AVARIÉ

Cherbourg, 28 mai. — Un grave accident s'est produit ce matin en mer devant Cherbourg :

Le torpilleur *72* a été abordé par un remorqueur de port et a eu sa coque entamée et sa chaudière perforée; la vapeur d'eau a envahi la chaufferie et 5 hommes ont été blessés plus ou moins sérieusement. Ils ont été transportés à l'hôpital.

Le préfet a demandé un rapport télégraphique sur les causes de l'accident.

EN MER

Cherbourg. — On est sans nouvelles du paquebot *Ville-de-Cherbourg*, qui devait rentrer dans notre port mardi soir, venant du Havre. Aucun sémaphore ne l'a signalé.

Le préfet maritime a envoyé un torpilleur en reconnaissance.

Le paquebot *Ville-de-Cherbourg* a à bord 11 hommes d'équipage et 10 passagers.

On a un fort de vives inquiétudes.

Bordeaux. — Le départ du paquebot-poste, de la Compagnie des Messageries Maritimes, qui devait avoir lieu le 29 mai de Bordeaux pour le Sénégal, le Brésil et La Plata, est reporté au 3 juin prochain.

Anvers. — L'un des survivants du naufrage de l'*Huddersfield* dit que ceux qui ont péri ont été écrasés pour la plupart dans leurs couchettes. Ceux qui se trouvaient sur le pont avaient de l'eau jusqu'au cou. Un passager, en voulant sauver son enfant qu'il avait vu disparaître sous l'eau, a péri sous les yeux de sa femme. Un père a sauvé toute sa famille, composée de cinq personnes, dont trois enfants.

On confirme que la collision s'est produite près de Saeftinghe. L'avant de l'*Elio* est entré dans la coque de l'*Huddersfield*, à bâbord d'avant. A marée basse, le pont d'avant émerge de l'eau.

Le navire abordeur était sous la conduite d'un pilote hollandais. L'*Huddersfield* était sous la conduite d'un pilote belge.

Trois remorqueurs, un bateau de sauvetage et une allège de la firme Gerling sont sur les lieux pour renflouer le navire et repêcher les cadavres si possible.

CHASSE AUX NOUVELLES

NOTRE OBSERVATOIRE

JEUDI 28 MAI

Baromètre. — La dépression s'étend vers la Bretagne, la Gascogne et la Méditerranée occidentale; le baromètre a baissé de 7m/m sur la Corse, de 5m/m en Irlande. Les fortes pressions de la Scandinavie se propagent sur la Russie.

A Paris, nous avons 757m/m.2.

Le vent est faible, on signale d'entre Nord et Est sur nos côtes de la Manche et de l'Océan; il fraîchit de l'Est en Provence.

Des pluies et des orages sont signalés dans le Sud et l'Est de la France ainsi que Dunkerque.

La température a baissé légèrement dans l'Ouest de l'Europe; elle était ce matin de + 7 à Bodo, + 14 à Paris, + 20 à Alger, + 22 à Palermo, + 7 au Puy-de-Dôme, + 4 au Vantoux, + 1 au Pic-du-Midi.

Probable. — En France, des pluies orageuses, suivies d'un nouvel abaissement de la température sont probables. A Paris, hier, nuageux.

La mer est agitée sur la Méditerranée, belle ailleurs.

Samedi 30 mai, 150e jour de l'année.
Durée du jour : 17 h. 8.
Soleil. — Lever : 4 h. 5. Coucher : 7 h. 49.
Lune. — Lever : 3 h. 4. Coucher 10 h. 57.

POTAGES MAGGI CONSOMME

DÉPARTEMENTS

Meuse. — Prisonnier depuis trente-deux ans. — Jean Didelin, de Souilly, vient de rentrer d'Allemagne, où il était prisonnier depuis le 4 janvier 1871.

Successivement zouave, puis soldat au 56e d'infanterie, il fut fait prisonnier à Phalsbourg, d'où il s'est évadé. Repris à Orléans pendant les combats qui eurent lieu sur la Loire, emmené en Allemagne, il tenta de nouveau de s'évader et frappa une sentinelle prussienne.

Repris, garrotté, jugé par la Cour martiale, il fut condamné à une peine qui vient seulement d'expirer.

Tarn-et-Garonne. — Tuée par la foudre. — Un violent orage a sévi hier sur la région de Montauban. La foudre est tombée plusieurs fois. Une femme réfugiée sous un arbre a été tuée; une autre, à côté de la première, a reçu des brûlures.

On signale d'autres accidents.

Lozère. — Cadavre dans un ravin. — Samedi on a trouvé un cadavre dans un ravin du côté de Paulhac. Il a été reconnu pour être celui de M. Solignac, de Champeros.

La victime n'a été retrouvée qu'après de laborieuses recherches. Elle était partie la veille de la Canourgue sur une voiture.

Le cheval a dû s'emballer, car on l'a trouvé avec la voiture renversée près entre deux arbres. On a pu suivre sa marche à la piste, car dans sa course précipitée, les objets qu'il transportait avaient été disséminés; mais le cadavre avait roulé au fond d'un ravin et on l'a trouvé baignant dans une mare de sang.

Basses-Pyrénées. — Un prêtre courageux. — La jeune Barthiry, 12 ans, de Licq-Athérey, passait sur une passerelle construite pour l'exploitation d'une carrière de marbre lorsque, par suite d'un faux mouvement, elle est tombée dans le gave le Saison.

M. le curé de Licq et M. le curé de Laguinge se trouvaient sur les bords du Gave. Ils sautèrent à l'eau pour essayer de sauver l'enfant et furent entraînés par le courant. M. le curé de Licq parvint à grand'peine à regagner, épuisé, le rivage.

M. Giron, curé de Laguinge, né à Bidart au bord de la mer, et nageur accoutumé à lutter contre les flots, s'acharna à vouloir sauver l'enfant en danger; mais la violence du courant paralysa ses bras; il fut emporté, roulé et jeté contre un rocher, où il se cramponna et qu'il s'efforça en vain de gravir. Il allait lâcher prise quand des paysans, arrivant à son secours, lui lancèrent une corde qui le ramena à terre.

L'enfant avait irrémédiablement disparu. Dimanche, son corps n'avait pas été encore retrouvé.

Eure-et-Loir. — Vandalisme sacrilège. — La nuit dernière, à Anet, de malfaisants personnages ont arraché des croix se trouvant sur des propriétés privées, les ont brisées et en ont jeté les morceaux à travers les rues de la ville.

Alpes-Maritimes. — Noyé en photographiant. — On se rappelle l'accident survenu dimanche dernier dans les gorges de la rivière le Loup, à deux heures de Nice.

Un jeune homme de 21 ans, Marcel Crote, prenait des vues photographiques sur le roc, lorsque faisant un faux pas, il fut précipité dans le gouffre.

Ce n'est qu'hier que les scaphandriers ont retrouvé le cadavre. L'un d'eux, Pizzoti, plongea, attacha le noyé par les pieds et par la tête et, aidé des deux autres, put le remonter sur le pont du Loup. Le cadavre était intact, mais à peine fut-il sorti de l'eau qu'il se décomposa.

Le père de la victime, M. Crote, assistait à cette scène épouvantable.

Basses-Alpes. — Incendié par la foudre. — On nous écrit de Seyne-les-Alpes que dimanche dernier la foudre a allumé un incendie qui a détruit trois maisons au hameau des Silves, paroisse de Saint-Pons.

La marche du feu a été arrêtée assez promptement et on a pu préserver les autres maisons.

Il n'y a pas eu d'accident de personnes, mais les pertes sont très élevées et ne sont couvertes par aucune assurance.

C'est la deuxième fois en quelques années que la foudre occasionne des incendies dans le même quartier.

Savoie. — Accidents graves. — De notre correspondant de Moutiers :

Edouard Chervoz, 40 ans, cultivateur à Grandcœur, près de Moutiers, a été trouvé inanimé au pied d'un rocher, privé de sa montre et de son porte-monnaie. On ne sait s'il y a accident ou suicide. Chervoz laisse une veuve et six enfants.

Ernest Genthier, 18 ans, de Bonneval, a reçu durant un bal à Notre-Dame de Briançon, près Moutiers, à l'œil gauche, une balle qui n'a pas pu être extraite. Deux jeunes gens ont été arrêtés.

Loire-Inférieure. — Bébé noyé. — De notre correspondant de Nantes :

Lundi matin, un enfant de 17 mois, Joseph Fardanaud, est tombé en jouant dans une pièce d'eau du jardin du château de la Jahotière, commune d'Abraretz, et s'est noyé.

Charente-Inférieure. — Tentative de déraillement. — Une tentative de déraillement au moyen de poutres posées en travers de la voie a eu lieu cette nuit sur la ligne de La Rochelle à Nantes, près de la gare de Dompierre.

Le Parquet a interrogé plusieurs personnes sans obtenir de renseignements utiles.

C'est un train de marchandises marchant à petite vitesse qui a rencontré l'obstacle, formé d'une traverse de chaîne pesant 80 kilos. La machine a déraillé et a été détériorée. Il n'y a eu aucun accident de personnes.

La circulation est rétablie. On recherche l'auteur de cette tentative criminelle.

ÉTRANGER

Espagne. — Explosion de poudre. — Aux mines de Horcajo ciudad Real, une quantité de poudre inutilisée a fait explosion. Il y a deux blessés grièvement.

Allemagne. — 20 enfants noyés. — Le *Posener Tageblatt* annonce qu'un bateau qui portait 45 enfants a chaviré hier, à Dembro, sur la Warta, affluent de l'Oder.

Le batelier et 20 enfants se sont noyés. Dix cadavres ont déjà été retirés de la rivière.

Russie. — Actrice assassinée. — La baronne Nagel, connue au théâtre sous le nom d'Anna Gustnagel, a été assassinée à Odessa par un enfant de 14 ans. Le frère aîné de cet enfant dépensait sans compter pour satisfaire ses caprices. L'enfant supplia son frère à plusieurs reprises de quitter l'actrice, entre les mains de laquelle il voyait fondre la fortune paternelle. Le frère aîné ne voulant pas se rendre à ces raisons, l'enfant assassina la baronne, qui a été trouvée morte dans sa chambre, portant au cou des traces de strangulation.

Le meurtrier s'est ensuite pendu à un clou, dans la chambre de sa victime.

Cie HOLLANDO-AMÉRICAINE
Ligne hebdomadaire de grands et nouveaux vapeurs à double hélice
DE BOULOGNE-SUR-MER A NEW-YORK
Billets pour l'intérieur des Etats-Unis, Canada, Mexique, Cuba, l'Amérique Centrale et l'Amérique du Sud.
S'adresser aux bureaux de la Compagnie : 4, rue Auber, Paris ou 32 rue des Ecoles, Boulogne-sur-Mer.

LES HEMORROIDES
Peu de personnes ignorent quelle triste infirmité constituent les hémorroïdes; car c'est une des affections les plus répandues; mais comme on n'aime pas à parler de ce genre de souffrances, même à son médecin, on sait beaucoup moins qu'il existe depuis quelques années un médicament, l'*Hiatér de Virginie*, qui les guérit radicalement et sans aucun danger. On n'a qu'à écrire, 2, rue de la Tacherie, Paris, pour recevoir *franco* la brochure explicative. On verra combien il est facile de se débarrasser de la maladie la plus pénible, quand elle n'est pas la plus douloureuse. Le flacon, 4 fr. 50 *franco*.

LE VIN DE VIAL
est un modificateur puissant de l'organisme dans les cas de débilité générale, croissances difficiles, longues convalescences, anémie, chlorose, perte de l'appétit et des forces.

VASTE PROPRIÉTÉ
Château et dépendances demi-hectare bâti, tranquillité absolue environs de Dinant (Belgique) 500 mètres d'une gare. Occasion exceptionnelle pour Ordre religieux. Pour renseignements : M. l'abbé Coppin, curé à Ciergnon (Belgique).

Croquis d'HENRIOT

Les officiers turcs voulant mater définitivement les Macédoniens organisent à travers ce malheureux pays des courses d'automobiles !

BOURSE DE COMMERCE DE PARIS